



Ecole de l'Horticulture et du Paysage de Murat



CONTRAT DES SECTIONS SPORTIVES

Intégrer une section sportive est une **chance**. C'est l'opportunité de concilier ses études et la pratique de son sport favori, tout en ayant l'occasion de préparer un diplôme d'éducateur sportif (Football). Un autre atout des sections est de pouvoir obtenir des points supplémentaires pour le BAC.

Etre membre d'une section sportive implique le respect d'un **contrat** qui donne à chacun des droits et des devoirs.

Le **non respect** de ce contrat par l'élève peut entraîner l'exclusion d'une compétition voire de la section en cas de manquement grave.

HORAIRES

Pour les garçons

Plage d'entraînement	Football	Rugby
Mardi 11h10 - 12h30	Obligatoire	Obligatoire
Jeudi 11h10 - 12h30	Obligatoire	Obligatoire
Mercredi 13h30 - 15h30	Facultatif	

Pour les filles

Football : Jeudi 17h30 – 19h

Rugby : Mardi 17h30 - 19h

DROITS

- x Pratiquer l'activité dans les meilleures conditions (encadrement, équipements sportifs)
- x Bénéficier d'une surveillance médicale rigoureuse
- x Bénéficier d'un suivi scolaire particulier
- x Participer à des sorties extra-scolaires (différents championnats en France)

DEVOIRS

- x Avoir une attitude respectueuse des personnes et des équipements au sein du lycée
- x Etre assidu à l'entraînement sportif (les sportifs blessés peuvent être intégrés aux séances d'entraînement)
- x Participer aux activités de l'association sportive du lycée
- x Répondre positivement aux convocations médicales et sportives
- x Suivre si besoin l'**aide aux devoirs** le Mercredi de 12h30 à 13h15 : cet accompagnement pourra être imposé sur une période, en cas de travail scolaire défaillant (par exemple, suite à un avertissement travail du conseil de classe) ou en cas de situation particulière (par exemple, suite à une longue absence due à une compétition, pour rattraper les cours)

NOM et Prénom de l'élève : Classe :

Sport :

Lu et approuvé

Date :

Signatures des parents :

Signature de l'élève :